



N° 1643-2011/BAPS/DC/SDAC

Date du : 01/09/2011

**Rapport
au
Bureau de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : modification de la délibération n° 231-2011/BAPS/DC du 26 mai 2011 fixant le nombre de bourses d'enseignement artistique pour l'année 2011

PJ : un projet de délibération

La délibération citée en objet a fixé à cinq le nombre de bourses d'enseignement artistique pour l'année 2011.

Or, suite au passage des candidats devant le jury, présidé par madame Cynthia LIGEARD, qui s'est tenu le 23 août 2011 au Centre d'art, celui-ci a proposé d'attribuer deux bourses supplémentaires. Celles-ci s'élèvent à un million cinq cent soixante six mille (1 566 000) francs pour l'une et à un million cinq cent quatre vingt six mille (1 586 000) francs pour l'autre.

En effet, après étude des dossiers et audition des candidats, les membres du jury ont souhaité pouvoir renouveler les cinq bourses des candidats déjà titulaires d'une bourse en 2010, dont les résultats sont très satisfaisants et attribuer deux bourses supplémentaires à de nouveaux candidats dont les compétences artistiques et les projets professionnels relèvent du même niveau que les candidats retenus.

De plus, l'un des candidats retenu suivra une formation qui n'excèdera pas un an donc qui n'engendrera pas de demande de renouvellement en 2012.

Il est également important de noter que le changement de nomenclature budgétaire ne permettant pas les reports de crédits, les secondes tranches des bourses prévues sur le budget 2011 pour être reportées en 2012 serviront au financement de ces deux bourses supplémentaires.

Compte tenu des crédits disponibles, il vous est proposé de modifier la délibération n° 231-2011/BAPS/DC et de fixer le nombre de bourses d'enseignement artistique à sept pour l'année 2011.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.